

Pour avoir un logement social à Paris, Boulogne, Issy, Meudon, Chaville...

1. Je récupère le formulaire CERFA
 - Sur internet www.demande-logement-social.gouv.fr
 -
 - ou en mairie : les mairies peuvent aider à trouver un logement social plus rapidement
2. Je complète le formulaire CERFA accompagné des pièces justificatives demandées. Je l'enregistre sur internet
Un dossier complet = un enregistrement rapide. Il faut un dossier complet pour qu'il soit étudié.
3. Je reçois mon "numéro unique d'enregistrement" sous un délai d'un mois et je conserve précieusement mon attestation pour mes démarches.
4. Je suis inscrit. Ma demande est visible par tous les bailleurs sociaux.
La durée d'attente pour obtenir un logement est très variable selon les territoires.
5. Je renouvelle ma demande chaque année sur internet ou auprès de la SIDR.
6. Je mets à jour mon dossier dès que ma situation change, sur internet ou directement auprès de la SIDR.